

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 décembre 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D24.062

L'an deux mille vingt-quatre,
le douze décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.062: CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZA Le Gallon - 553

Monsieur le Président précise que l'acte de vente du dernier lot de la ZAE du Gallon à la SCI BOUTIN signé le 9 juillet 2024 est en cours de régularisation chez Maître BOULET.

CONSIDERANT que l'ensemble des lots de la ZA du Gallon a été commercialisé,

CONSIDERANT, qu'il a été décidé de rétrocéder par délibération D24 061 les voiries et équipements accessoires de la ZA du Gallon à la commune de CHANAC,

Où cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE de clôturer le budget annexe « 55300 ZA de Gallon » au 31 décembre 2024, après régularisation des écritures de sortie de stock,

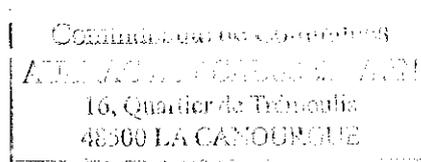
DECIDE de solder et supprimer le compte de TVA afférent,

DECIDE d'intégrer les résultats de clôture 2024 dans les comptes du budget principal de la CC ALCT.

AUTORISE Monsieur le Président ou toute personne qui lui serait valablement déléguée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2024,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL